

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Economie et des Finances

Le Ministre Délégué



المملكة المغربية



وزارة الاقتصاد والمالية

الوزير المنتدب

|

**Allocution de Monsieur le Ministre  
Délégué à l'ouverture du 1<sup>er</sup> Symposium International  
de la Microfinance au Maroc  
(Centre International de Conférences Mohammed VI de Skhirat)**

Jeudi, 11 octobre 2012

Messieurs les Ministres

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations nationales et internationales

Monsieur le Président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit,

Monsieur le directeur du Centre Mohammed VI de Soutien à la Micro finance Solidaire

Mesdames et Messieurs les Présidents des associations de microcrédit

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir de participer à la séance inaugurale des travaux du 1<sup>er</sup> Symposium International de la Microfinance au Maroc organisé par le Centre Mohammed VI de Soutien à la Micro finance Solidaire et la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit.

Je voudrais, à cette occasion, souhaiter la bienvenue à l'ensemble de nos invités qui ont bien voulu participer aux travaux de ce 1<sup>er</sup> Symposium international, pour partager avec nous leurs expériences et échanger sur les voies et moyens permettant de promouvoir la microfinance au service du développement durable.

Je saisis aussi cette occasion pour saluer la qualité et l'intensité de l'accompagnement offert à ce secteur par le Centre Mohammed VI de Soutien à la Micro finance Solidaire et la FNAM et l'implication active des différents acteurs du secteur, et notamment les AMC.

Ce premier symposium arrive à point nommé pour discuter de la stratégie et des enjeux du développement du secteur du micro-

crédit à l'horizon 2020. A cet horizon, et dans un contexte marqué par une expansion forte mais contrôlée, le secteur projette de servir plus de 3 millions de bénéficiaires, avec un encours cible de 25 milliards de dirhams.

Des actions sont envisagées, dans ce sens, en faveur d'un maillage plus complet du territoire national avec une implantation prioritaire dans les zones de pauvreté et surtout en zones rurales.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, la micro-finance occupe une place particulière au sein du système financier marocain et constitue un levier important de par le rôle qu'il joue dans l'inclusion financière, la lutte contre la pauvreté et l'insertion des populations économiquement faibles, à travers la création des emplois et des activités génératrices de revenu.

Les pouvoirs publics au Maroc ont constamment accompagné le développement de ce secteur, compte tenu de la convergence de l'objet du microcrédit avec les politiques gouvernementales visant la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a été jugé nécessaire de mettre en place un cadre juridique approprié devant servir de support pour l'exercice de l'activité de micro-crédit dans un cadre structuré, régulé et fonctionnant sur la base des règles de bonne gouvernance.

Mesdames et Messieurs,

Au titre de l'accompagnement du développement du secteur, l'action des pouvoirs publics s'est focalisée autour de quatre principaux axes qui concernent (1) l'élargissement du champ d'activité des Associations de Micro-Crédit, (2) la mise en place

d'incitations fiscales, (3) le développement et la diversification des ressources financières mobilisées en faveur du secteur et (4) le renforcement du cadre de sa supervision.

Pour ce qui est de l'élargissement du champ d'activités des AMC, les mesures prises ont permis l'extension du micro-crédit au financement du logement social au profit des ménages démunis, à l'électrification et à l'approvisionnement en eau potable de leurs logements et à la souscription de polices d'assurance.

Dans le même sillage, un projet de loi modifiant la loi n°18-97 relative au micro-crédit est actuellement en cours d'examen au Parlement.

Ce projet de loi s'assigne comme objectif de permettre l'exercice des activités de micro-crédit soit directement par une AMC, soit indirectement à travers une autre AMC ou une société anonyme agréée en tant que société de financement.

Il vise également à permettre aux AMC d'intégrer parmi leurs ressources les produits des participations au capital des sociétés de financement dûment agréées.

Ce projet de loi prévoit aussi la soumission des opérations de fusion- absorption d'AMC à l'octroi d'une nouvelle autorisation après avis du Conseil Consultatif du Micro-Crédit.

Sur le plan fiscal, la loi relative au micro-crédit a prévu au profit des AMC des exonérations fiscales tant au profit des donateurs qu'au profit des associations.

Pour ce qui est du développement et de la diversification des ressources financières mobilisées en faveur du secteur, un Fonds de refinancement des AMC a été mis en place en 2007.

Dans le même objectif, les pouvoirs publics poursuivent activement les efforts de mobilisation des ressources financières en faveur du secteur du micro-crédit dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale.

Quant au renforcement du cadre de supervision du secteur, diverses mesures ont été prises. Il s'agit tout d'abord de l'adoption d'un plan comptable spécifique aux AMC visant à uniformiser l'information financière de ces associations et à assurer la transparence des opérations effectuées.

De même, le secteur a été soumis à la supervision de la Banque centrale dans le souci de voir le fonctionnement et les modes de gestion et de gouvernance des AMC converger vers les pratiques bancaires.

D'un autre côté, et en vue d'imprimer une évolution saine aux financements consentis par les AMC, en évitant les crédits croisés et leur impact négatif aussi bien sur la population que sur les AMC elles-mêmes, il a été décidé de faire adhérer l'ensemble des AMC au Crédit Bureau.

Enfin, la création d'un réseau de la micro-finance solidaire qui regroupe les petites AMC autour d'une plateforme de gestion commune aux associations membres, permettra la réalisation d'économies d'échelle à travers la mutualisation des fonctions de back office, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des associations membres, la synchronisation de leurs activités et la complémentarité dans leur implantation géographique.

Mesdames et Messieurs,

Il ne fait pas de doute que l'expérience marocaine et son impact positif sur la réduction de la pauvreté et l'inclusion financière a

mis en évidence, en particulier, le fait que la réussite de cette expérience est le fruit de la conjugaison des efforts de l'ensemble des acteurs et des intervenants dans le secteur.

C'est pourquoi, je lance aujourd'hui un appel pour que la mobilisation observée par le passé se poursuive. Pour sa part, le Gouvernement s'engage à accompagner le secteur et à rester à son écoute pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Je souhaite plein succès à vos travaux.

Je vous remercie de votre attention.